

Bourbriac, le 11/10/2024

Initiez-vous au compostage

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Guingamp-Paimpol Agglomération offre la possibilité aux habitants du territoire de s'équiper d'un kit de compostage au tarif de 25 € (75 % du coût réel pris en charge par l'Agglomération). Ceux-ci peuvent être retirés dans l'une des 6 déchèteries de l'Agglomération (Bégard, Bourbriac, Callac, Plouëc-du-Trieux, Paimpol et Saint-Agathon) sur simple demande auprès de l'agent de déchèterie en présentant :

- une pièce d'identité en cours de validité
- et un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Il est également possible de faire l'acquisition de ce kit de compostage à l'issue d'une des formations d'initiation régulièrement organisées par le service Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets de l'Agglomération. Celles-ci se déroulent dans les locaux de l'Agglomération de Bourbriac, Callac et Plourivo ; ou dans les déchèteries de Bégard, Saint-Agathon et Plouëc-du-Trieux. Ces initiations d'une durée de 30 minutes, sont fortement recommandées pour acquérir les bases du processus de compostage afin d'obtenir un compost de qualité à domicile. En effet, en suivant quelques règles il est possible de pérenniser cette pratique. L'achat du kit à l'issue de la formation est facultatif : l'atelier est également ouvert aux usagers déjà équipés ou qui souhaitent s'équiper plus tard.

L'inscription est obligatoire en amont de la formation et peut se faire :

- en contactant le standard de l'Agglomération au 02 96 13 59 59
- ou via le formulaire accessible à l'adresse suivante : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/actualite/initiez-vous-au-compostage>

En cas de questions, vous pouvez contacter le service déchets : dechets@guingamp-paimpol.bzh ou 02 96 13 59 59.

Le service Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets
Guingamp-Paimpol Agglomération